

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 À 16 H, AU CENTRE BONNE AVENTURE, SITUÉ AU 105, AVENUE GRAND-PRÉ À BONAVENTURE.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP), par visioconférence
- MM. Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires, par visioconférence
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant – expertise en santé mentale
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
Kevin Lavoie, membre désigné - conseil multidisciplinaire (CMULTI)
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

ABSENCES :

- M^{me} Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux
M. Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

INVITÉS :

- M^{mes} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes
Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe
Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels
M. Jean St-Pierre, directeur soutien aux personnes

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La première partie débute par la séance publique d'information.

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h.

La présidente-directrice générale, M^{me} Chantal Duguay, accompagnée de M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, et Johanne Méthot, directrice générale

adjointe, présentent la synthèse du *Rapport annuel de gestion du CISSS de la Gaspésie 2017-2018*, ainsi que les priorités et orientations pour la prochaine année.

Dans la même foulée, M^{me} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, présente la synthèse du *Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits 2017-2018*.

Ces deux rapports sont disponibles sur le site Web du CISSS de la Gaspésie.

La séance régulière du conseil d'administration débute à 16 h.

M. Loiselle souligne l'arrivée d'un nouveau membre, soit Dr Michel Garcia, représentant du Département régional de médecine générale (DRMG). M. Loiselle lui souhaite la bienvenue au sein du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-10-18/19-75

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation et suivi de la séance régulière du 8 novembre 2018;
- 4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
- 4.1 Démission d'un membre du conseil d'administration;
- 5. Rapport des comités**
- 5.1 Comité des usagers;
- 5.2 Comité de vérification;
- 5.3 Comité de réadaptation et des affaires sociales;
- 5.4 Comité de vigilance et de la qualité;
- 5.5 Comité de gouvernance et d'éthique;
- 5.6 Comité des Fondations du CISSS de la Gaspésie;
- 5.7 Comité des ressources humaines;
- 5.8 Comité stratégique de gestion de la présence au travail;
- 6. Information**
- 6.1 Information de la présidente-directrice générale;
- 6.2 Information du président;
- 7. Direction des services professionnels**
- 7.1 Nominations médicales, modifications de statuts et privilèges et démissions des médecins;
- 7.2 Mise en conformité de nominations avec le PL130;
- 7.3 Renouvellement de nominations des membres actifs de la Baie-des-Chaleurs et des membres associés;
- 7.4 Nomination du chef du département clinique de médecine spécialisée;
- 7.5 Rupture des services médicaux et recrutement médical;
- 8. Présidence-direction générale adjointe / Direction soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)**
- 8.1 Accès aux installations CHSLD du CISSS de la Gaspésie;

9. Autres sujets :

- 9.1 Étude de clientèle dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD);
- 9.2 Offre de service en déficience intellectuelle DI-DP-TSA;
- 10. Évaluation de la rencontre;
- 11. Levée de la réunion.

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 8 NOVEMBRE 2018

CA-CISSG-10-18/19-76

Le procès-verbal de la séance régulière du 8 novembre 2018 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2018

Page 8, point *Période de questions réservée au public*, question 3, État de situation Fondation du Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles, M^{me} Connie Jacques assure le suivi :
Le conseil d'administration de la fondation est en processus pour mettre fin aux activités de la Fondation du Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles. Une certaine somme est disponible, mais l'objectif est de mettre fin à la Fondation. M^{me} Jacques fait lecture de la lettre que l'on retrouve à l'annexe 1.

4. GOUVERNANCE DU CISS DE LA GASPÉSIE

4.1 DÉMISSION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard Loiselle invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M. Kevin Lavoie a signifié son intention de démissionner du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie dans une lettre transmise le 2 octobre 2018. Il siégeait au poste membre désigné par le conseil multidisciplinaire.

CA-CISSG-10-18/19-77

CONSIDÉRANT que M. Kevin Lavoie a fait part de son intention de démissionner au poste de membre désigné par le conseil multidisciplinaire;

CONSIDÉRANT les démarches qui seront entreprises par la présidente-directrice générale auprès du conseil multidisciplinaire, pour pourvoir ce poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la démission de M. Kevin Lavoie et d'effectuer les démarches auprès du conseil multidisciplinaire.

Une vérification sera faite auprès du ministère, à savoir si M. Lavoie peut continuer de siéger jusqu'à ce que son poste soit pourvu.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier M. Lavoie pour son implication et sa disponibilité au sein du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loiselle invite M^{me} Jacqueline Babin, représentante du CUCI à présenter l'information pour ce comité.

Les membres qui composent ce comité sont :

M^{me} Jacqueline Babin, services de réadaptation
M. Gilles Brossard, RLS de La Côte-de-Gaspé, secrétaire
M^{me} Jeannine Labrie, RLS de La Haute-Gaspésie
M. Ghislain Poitras, RLS de La Haute-Gaspésie
M. Camille Leduc, RLS de la Baie-des-Chaleurs, président
M. Allen Nellis, CHSLD de Maria
M^{me} May Rochefort, CHSLD Mgr-Ross de Gaspé
M^{me} Linda Thurston, services jeunesse, vice-présidente et trésorière
Postes vacants (2), services jeunesse

M^{me} Jacqueline Babin présente les principaux sujets traités lors de la rencontre qui a eu lieu le 30 novembre dernier au CLSC de Paspébiac.

- Présentation d'un nouveau membre du comité des usagers du RLS du Rocher-Percé : M. Philippe Berger;
- Trois postes vacants sont comblés dans les comités des résidents suivants : de Matapédia, de Rocher-Percé et de La Haute-Gaspésie;
- Formation d'un comité de travail pour l'embauche d'une personne-ressource pour le CUCI;
- Les nouveaux projets à venir : Semaine des droits des usagers 2019 et déplacement aux Îles-de-la-Madeleine pour faire connaître les droits des usagers.

5.2 COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Richard Loiselle invite M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 5 décembre 2018.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M^{me} Yolaine Arseneau
M^{me} Nicole Johnson
M. Jean-Marc Landry, président
M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale
M. Richard Loiselle, président du C. A.

M. Jean-Marc Landry souligne que le principal sujet qui a été traité lors de cette rencontre est l'optimisation des soins et des services et la performance financière de l'organisation. Concrètement, les membres du comité de vérification ont travaillé en collaboration avec M^{mes} Connie Jacques et Johanne Méthot qui ont déposé des plans d'action sur l'amélioration de la performance financière (efficience des services) dans certains secteurs cliniques critiques. Le

comité a été satisfait et les appuie dans les actions déposées qui sont en application dès maintenant.

5.3 COMITÉ DE RÉADAPTATION ET DES AFFAIRES SOCIALES

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.4 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Ann Béland, présidente de ce comité à présenter le rapport de la dernière activité.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M^{me} Ann Béland, présidente

M^{me} Jacqueline Babin

M. Médor Doiron

M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale

M^{me} Caroline Plourde, commissaire aux plaintes

En après-midi du 30 novembre 2018, le CUCI a rencontré les membres du comité de vigilance et de la qualité. Lors de cette rencontre, M^{me} Caroline Plourde a présenté un bilan des plaintes traitées en 2017-2018. M. Jean-Luc Gendron a passé en revue les dossiers de la gestion de la qualité et des risques ainsi que l'approche patient-partenaire que le CISSS de la Gaspésie déploiera au cours de l'année 2018-2019.

5.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.6 RAPPORT DES FONDATIONS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Le représentant des Fondations, M. Philippe Berger étant absent, le rapport d'activités est remis à la prochaine séance.

5.7 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.8 COMITÉ STRATÉGIQUE DE GESTION DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

La prochaine rencontre est prévue le 18 décembre 2018.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Résidence Saint-Maxime à Mont-Louis

Un comité stratégique a été mis en place à la résidence de personnes âgées Saint-Maxime à Mont-Louis, dans le RLS de La Haute-Gaspésie, pour évaluer la viabilité de cette ressource importante pour notre milieu. Des travaux se poursuivent au quotidien et un premier rapport sera déposé à la fin janvier 2019.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En suivi de l'investigation effectuée par le coroner à la suite d'un décès survenu à Bonaventure à l'automne 2017, M. Richard Loiselle informe que le coroner a rendu public son rapport qui révèle que « la fermeture de la salle d'urgence le 24 novembre à minuit n'a fait aucune différence sur l'issue fatale, car il est décédé chez lui bien avant de quitter son domicile pour l'hôpital ».

En terminant, M. Loiselle mentionne que la formation pour les membres du C. A. sera offerte d'ici le 31 mars 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. 1 : La société Alzheimer Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (SAGÎM) souhaiterait changer sa typologie ce qui permettrait d'augmenter considérablement son budget?

R. : Une rencontre est planifiée en janvier à ce sujet. Le suivi sera fait à la prochaine séance du C. A.

Q. 2 : Service en hémodialyse à domicile

R. : Le plan développement qui était prévu a été réalisé. Par contre, les travaux se poursuivent au ministère ainsi qu'avec le CISSS du Bas-St-Laurent pour développer le service de proximité pour les personnes en hémodialyse.

7. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

7.1 NOMINATIONS MÉDICALES, MODIFICATIONS DE STATUTS ET PRIVILÈGES ET DÉMISSIONS DES MÉDECINS

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

Le comité d'examen des titres central du CMDP s'est réuni les 14 et 21 novembre et le comité exécutif du CMDP le 23 novembre afin d'analyser les demandes reçues.

CA-CISSSG-10-18/19-78

CONSIDÉRANT les nominations (nouvelles ou modifications de statuts, privilèges et obligations) et la démission présentée au tableau qui a été déposé;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif lors des rencontres du 23 novembre 2018 et du comité d'examen des titres des 14 et 21 novembre 2018 en lien avec le point précédent;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20181206-1, les nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins, dentistes et pharmaciens du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) et de prendre acte de la démission d'un médecin.
- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

7.2 MISE EN CONFORMITÉ DE NOMINATIONS AVEC LE PL130

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Le PL 130 a été adopté et sanctionné en octobre 2017. Il prévoyait une mise à conformité des nominations médicales pour le 10 mai dernier. Il a été possible de le faire pour tous les médecins de famille et spécialistes membres actifs et pour la majorité des médecins de famille et spécialistes membres associés lors des C. A. du 2 mai 2018, du 13 juin 2018 et du 27 septembre 2018.

À ce jour, un médecin de famille membre associé et un médecin spécialiste membre actif sont à régulariser pour la mise à conformité de leur nomination avec le PL130 pour le maintien en vigueur de cette dernière au CISSS de la Gaspésie.

Tel qu'indiqué à l'article 237, et les suivant, de la LSSSS, il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations.

CA-CISSSG-10-18/19-79

CONSIDÉRANT que le tableau n° 20181206-2 qui a été déposé présente des nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie d'un médecin de famille membre associé et d'un médecin spécialiste membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'établissement, et ce, en vertu des dernières résolutions entérinées par le conseil d'administration pour chacune de ces nominations;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « Loi 21 ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

CONSIDÉRANT que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

CONSIDÉRANT que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

CONSIDÉRANT que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges;

CONSIDÉRANT que la présidente-directrice générale de l'établissement a invité chacun de ces professionnels à faire valoir ses observations sur ces obligations;

CONSIDÉRANT que la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations qui ont été reçues;

CONSIDÉRANT que le modèle de résolution utilisé pour chaque médecin est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution est conservé au dossier du professionnel;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que les nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie pour le médecin de famille membre associé et le médecin spécialiste membre actif citées dans le tableau n° 20181206-2 et qui ont signifié vouloir maintenir leur nomination au CISSS de la Gaspésie, soient modifiées de la façon indiquée et par la présente résolution conformément à la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21), et ce, du 10 mai 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018, date prévue pour les renouvellements de chacune de ces nominations.

7.3 RENOUELEMENT DE NOMINATIONS DES MEMBRES ACTIFS DE LA BAIE-DES-CHALEURS ET DES MEMBRES ASSOCIÉS

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Les nominations en vigueur, des médecins de famille et spécialistes membres actifs du CMDP en pratique principale dans le RLS de la Baie-des-Chaleurs, ainsi que toutes les nominations des médecins de famille, médecins spécialistes et dentistes membres associés du CMDP viennent à échéance le 31 décembre 2018 et doivent être reconduites ou non, selon le cas, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Tel qu'indiqué à l'article 237, et les suivant, de la LSSSS, il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations.

CA-CISSSG-10-18/19-80

CONSIDÉRANT que les tableaux n° 20181206-3A, 20181206-3B, 20181206-3C, 20181206-3D, 20181206-3E et 20181206-3F qui ont été déposés présentent des nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie de médecins de famille, médecins spécialistes et dentistes membres actifs et associés du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ces nominations viennent à échéance le 31 décembre 2018 et qu'une décision doit être prise pour le renouvellement de celles-ci à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les médecins et dentistes reliés à ces nominations ont déposé une demande pour qu'elles soient reconduites à compter de cette date;

CONSIDÉRANT que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable au renouvellement de ces nominations par son exécutif lors de la rencontre du 23 novembre 2018 et le comité d'examen des titres lors des rencontres du 14 et 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que des non-renouvellements de nominations ont été signifiés par des médecins et dentistes membres actifs et associés du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie et sont mentionnés au tableau n° 20181206-4;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « Loi 21 ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

CONSIDÉRANT que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

CONSIDÉRANT que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

CONSIDÉRANT que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges;

CONSIDÉRANT que la présidente-directrice générale de l'établissement a invité chacun de ces professionnels à faire valoir ses observations sur ces obligations;

CONSIDÉRANT que la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations qui ont été reçues;

CONSIDÉRANT que le modèle de résolution utilisé pour chaque médecin est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution est conservé au dossier du professionnel;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ❖ que les nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie pour les médecins de famille, médecins spécialistes et dentistes membres actifs et associés citées dans les tableaux déposés (n° 20181206-3A, 20181206-3B, 20181206-3C, 20181206-3D, 20181206-3E et 20181206-3F) et qui viennent à l'échéance le 31 décembre 2018 soient reconduites telles que présentées et comme suit pour la durée du renouvellement :
 - du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour :
 - les médecins de famille et spécialistes membres actifs du CMDP en pratique principale dans le RLS de la Baie-des-Chaleurs (tableau n° 20181206-3A et n° 20181206-3B);
 - les médecins membres associés du département de médecine générale et urgence du CISSS de la Gaspésie en pratique principale dans la région de la Gaspésie (tableau n° 20181206-3C);
 - les dentistes membres associés du département de chirurgie du CISSS de la Gaspésie en pratique principale dans la région de la Gaspésie (tableau n° 20181206-3F);
 - du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020, pour :
 - les médecins membres associés du département de médecine générale et urgence du CISSS de la Gaspésie et en pratique principale hors de la région de la Gaspésie (tableau n° 20181206-3D);
 - les médecins membres associés des départements en spécialité du CISSS de la Gaspésie et en pratique principale dans la région ou hors de la région de la Gaspésie (tableau n° 20181206-3E);

- ❖ que le conseil d'administration prenne acte des non-renouvellements de nominations qui ont été signifiés par des médecins et dentistes membres actifs et associés du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie et qui sont mentionnés au tableau n° 20181206-4 annexé, leur accordant de ce fait leur cessation d'exercice dans l'établissement comme membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) en date du 1^{er} janvier 2019.

7.4 NOMINATION DU CHEF DU DÉPARTEMENT CLINIQUE DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Le poste de chef du département clinique de médecine spécialisé est vacant depuis la création du CISSS. À la suite d'un appel de candidatures à tous les membres du département, une seule candidature s'est manifestée. Elle a été validée par une consultation des membres, par le DSP et par l'exécutif du CMDP. Les chefs de département sont nommés par le C. A.

CA-CISSSG-10-18/19-81

CONSIDÉRANT le plan d'organisation médical du CISSS de la Gaspésie, lequel comporte un département clinique de médecine spécialisée;

CONSIDÉRANT l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux mentionnant : « Tout département clinique formé dans un centre hospitalier est dirigé par un chef qui doit être un médecin, un dentiste ou un pharmacien, [...]. Le chef de département clinique est nommé pour au plus quatre ans par le conseil d'administration après consultation des médecins, dentistes et pharmaciens et, le cas échéant, des biochimistes cliniques exerçant dans le département, du directeur des services professionnels et du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. »;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures ouvert à tous les membres du département;

CONSIDÉRANT la consultation favorable des membres du département;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services professionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, lors de sa réunion du 23 novembre 2018;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer docteur Shérine El-Barnachawy chef du département clinique de médecine spécialisée pour un mandat de quatre ans.

7.5 RUPTURE DES SERVICES MÉDICAUX ET RECRUTEMENT MÉDICAL

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

D^r Jean-François Lefebvre fait part qu'il n'y a pas de rupture de service prévue pour les prochains mois au CLSC de Paspébiac.

Comme suite à cette annonce, les membres du conseil d'administration tiennent, premièrement, à féliciter et à remercier l'équipe médicale du RLS de la Baie-des-Chaleurs pour son soutien à trouver des solutions afin de combler les besoins en effectifs médicaux de l'urgence du CLSC de Paspébiac, et, deuxièmement, à souligner le travail de D^r Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, et de son équipe pour les efforts déployés afin d'assurer des services de proximité à notre population.

Du côté du RLS de La Haute-Gaspésie, les ruptures prévues en chirurgie en décembre et janvier ne sont toujours pas couvertes par les médecins dépanneurs. Cependant, D^r Lefebvre mentionne le beau travail de collaboration entre les partenaires du réseau, soit le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), l'Association québécoise de chirurgie (ACQ) et aussi, l'équipe dédiée au recrutement médical du CISSS de la Gaspésie. D^r Lefebvre confirme que la recherche intensive se poursuit pour recruter un chirurgien en permanence.

Pour ce qui est du RLS de la Baie-des-Chaleurs, le départ de D^r Paul Leblanc de Matapédia laisse, pour le moment, un grand vide, puisqu'il avait environ mille patients sous sa charge. Les besoins du secteur ouest (Matapédia) sont connus et priorisés par tous les acteurs liés au recrutement médical de notre établissement.

8. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE, DIRECTION SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES (SAPA)

8.1 ACCÈS AUX INSTALLATIONS CHSLD DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean St-Pierre, directeur programme soutien aux personnes en perte d'autonomie, à présenter ce point.

À la suite d'une communication reçue le 19 novembre dernier des sous-ministres adjoints, M^{me} Lyne Jobin et M. Luc Desbiens concernant l'accès des visiteurs aux centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le MSSS a demandé d'élaborer une procédure permettant un accès sécuritaire aux CHSLD. Cette procédure devait prévoir notamment les moyens technologiques utilisés pour s'assurer que seulement les personnes autorisées par l'établissement, les résidents et les proches puissent accéder à l'intérieur d'un CHSLD. En suivi de la diffusion de cette procédure, le MSSS demande également de réaliser une campagne de sensibilisation auprès du personnel, des bénévoles, des résidents et de leurs proches. La procédure devait être transmise pour le 23 novembre dernier.

M. St-Pierre rappelle que la sécurité des résidents est une préoccupation majeure et qu'il faut trouver un équilibre entre sécurité et milieu de vie, à l'image de nos propres domiciles.

9. AUTRES SUJETS :

9.1 ÉTUDE DE CLIENTÈLE DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD)

M. Jean-Luc Gendron, directeur à la qualité, évaluation, gouvernance et éthique (DQEPE), informe que la DQEPE effectue des études de clientèle dans les CHSLD du CISSS de la Gaspésie. Actuellement, celles du RLS de la Baie-des-Chaleurs, de Matapédia, de Maria et de New Carlisle ont été réalisées.

Au mois de décembre 2018, se tiendra la même étude auprès de la clientèle des autres CHSLD des RLS de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé. Au conseil d'administration de février 2019, le rapport final sera présenté.

9.2 OFFRE DE SERVICE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, DÉFICIENCE PHYSIQUE ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (DI-DP-TSA)

Un membre du conseil d'administration à un questionnaire en regard de l'offre de service en déficience intellectuelle, déficience physique et trouble du spectre de l'autisme (DI-DP-TSA).

CA-CISSSG-10-18/19-82

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- qu'un comité de travail se penche sur l'offre de service offerte aux personnes ayant des troubles de déficience intellectuelle (DI), des troubles de déficience physique (DP) et des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
- que le comité dresse un portrait actuel des services offerts;
- que le comité propose, s'il y a lieu au conseil d'administration, des propositions innovantes afin de mieux desservir cette clientèle en Gaspésie.

10. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 7 février à Gaspé.

11. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien pour compléter le sondage d'évaluation de la rencontre sera transmis aux membres.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

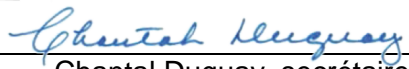
En terminant, M. Loiselle offre ses meilleurs vœux pour des joyeuses Fêtes et une bonne année 2019.

CA-CISSG-10-18/19-83

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 45.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire

ANNEXE 1



Gaspé, le 27 novembre 2018

PAR COURRIEL

Madame Connie Jacques
Présidente-directrice générale adjointe
CISSS de la Gaspésie
215, boul. York Ouest
Gaspé (Québec)

OBJET : État de situation

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique du 16 novembre dernier, voici en quelques lignes l'état de situation de la Fondation du Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles à ce jour.

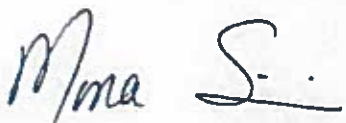
- Janvier 2018, décision du conseil d'administration de la Fondation de mettre fin aux activités pour les raisons stipulées dans notre lettre que vous avez reçue au printemps 2018;
- Nous avons rencontré notre comptable, monsieur Richard Chrétien, qui nous guide dans cette démarche et suggère de liquider les sommes en caisse; par la suite celui-ci, avec le support d'un notaire, sera en mesure de procéder à la fermeture légale de la Fondation;
- Nous avons alors pris la décision d'informer les chefs de service du Secteur jeunesse que les demandes de dons seraient acceptées jusqu'au 31 mai 2018, et ce, afin de liquider les sommes en caisse; nous avons alors besoin d'une date de référence pour la gestion du processus de fermeture;
- Nous avons convenu en CA de remettre à des organismes « jeunesse » les sommes restantes, après le 31 mai 2018; ce que nous avons fait;
- Aujourd'hui, nous avons une somme de 3 200\$ en caisse, dont 1 700\$ sont destinés à un organisme « jeunesse » et une autre somme de 600\$ promise à une éducatrice de la Balise pour l'acquisition d'un ordinateur pour une jeune; un montant de 900\$ demeure disponible. Nous sommes disposés à analyser et répondre à d'autres demandes d'intervenants du Secteur jeunesse du CISSS d'ici le 21 décembre 2018, pour ce dernier montant;

De plus, concernant la somme de 50 000\$ placée dans un fonds de la Fondation communautaire de la Gaspésie et des Îles, nous déciderons, lors de notre prochaine et dernière assemblée, prévue en janvier 2019, à quel organisme « jeunesse » nous transférerons ce fonds.

Finalement, nous tenons à préciser que nous avons eu une communication avec la Fondation Santé au printemps dernier, afin de connaître leur intérêt à prendre la relève pour la gestion des demandes des jeunes, ce qui a été refusé.

Espérant que ces informations pourront vous permettre de répondre adéquatement à toute question relative à la Fondation du Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles. Sinon, sachez que vous pouvez communiquer avec monsieur Jean-François Amadéi, vice-président de la Fondation au 418-355-9639.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mona S.' with a period at the end.

Mona Sirois
Présidente
418-360-7158

MS/

c.c. : Monsieur Jean-François Amadéi